



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Flandres



Facile à lire

Demande d'aide financière exceptionnelle

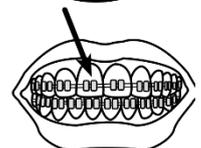
Les aides de la CPAM sont exceptionnelles et sont données selon votre état de santé et de vos revenus. Pour en bénéficier, vous devez préparer un dossier et l'envoyer à la CPAM avec les documents demandés à l'adresse suivante :

CPAM des Flandres
2, rue de la Batellerie CS 94523
59336 DUNKERQUE CEDEX 1

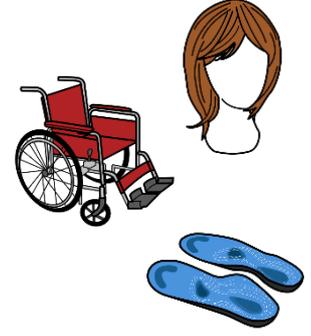


Vous nous avez écrit pour demander une aide pour :

- Des lunettes ou des lentilles
- Des soins dentaires
- De l'orthodontie
L'orthodontie, c'est les soins des dents des personnes qui portent un appareil dentaire.
Par exemple : des bagues dentaires...
- Des appareils auditif
Vous devez contactez la MDPH si votre handicap a été reconnu avant vos 60 ans.
- L'aménagement de votre logement suite à un handicap
Vous devez contactez la MDPH si votre handicap a été reconnu avant vos 60 ans.
- L'aide au paiement de votre cotisation de mutuelle



- Une hospitalisation
- Des frais d'obsèques
- L'aide au répit proche aidant
L'aide au répit pour les proches aidants est un soutien pour les personnes qui aident un proche malade, handicapé ou âgé.
- L'aide-ménagère et le portage de repas, si vous n'êtes pas à la retraite.
- Une perruque
- Des médicaments non remboursés
- Du matériel médical
- Des semelles orthopédiques
- Une perte de salaire suite à un arrêt de travail.



Le montant de l'aide demandée est de €.

Si vous demandez une aide de moins de 150€, vous devez noter les montants de vos ressources des 3 derniers mois dans le tableau : « Budget de la famille ».



Êtes-vous accompagné par un intervenant social pour faire cette demande ?

- Oui
- Non



Si oui, vous devez préciser :

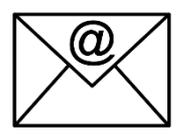
Son nom :

Son prénom :

L'organisme où il travaille :

Son email :

Son numéro de téléphone :



Vos coordonnées

Votre numéro de sécurité sociale :

Votre numéro d'allocataire CAF :

Votre nom :

Votre prénom :

Votre date de naissance :



Vous êtes :

Célibataire

Marié

En concubinage

Divorcé

Séparé

Veuf



Votre adresse :

Le code postal :

La ville :

Votre numéro de téléphone :



La personne qui bénéficie de l'aide



Si vous n'êtes pas l'assuré
vous devez remplir cette partie.

Votre nom :

Votre prénom :

Votre date de naissance :



Votre foyer



Combien de personnes vivent avec vous :

La personne qui fait la demande

Son nom :

Son prénom :

Sa date de naissance :

Son numéro de sécurité sociale :

Sa situation professionnelle :

Salarié
Le nom de son employeur :

En arrêt de travail

En recherche d'emploi

Proche aidant



20??



Votre conjoint

Son nom :

Son prénom :

Sa date de naissance :

Son numéro de sécurité sociale :

Sa situation professionnelle :

Salarié
Le nom de son employeur :

En arrêt de travail

En recherche d'emploi

Proche aidant



20??



Les enfants ou les personnes de moins de 25 ans
qui sont à votre charge



**Combien de personnes de moins de 25 ans
avez-vous à charge ?**

Leurs noms :

.....

Leurs prénoms :

.....

Leurs dates de naissance :

.....

Leurs numéros de sécurité sociale :

.....

Leurs situations professionnelles :

Salarié
Le nom de son employeur :

En arrêt de travail

En recherche d'emploi

Proche aidant



Combien d'enfants avez-vous à charge ?

1^{er} enfant

Son nom :

Son prénom :

Sa date de naissance :

Son numéro de sécurité sociale :

Sa situation professionnelle :

Salarié
Le nom de son employeur :



- En arrêt de travail
- En recherche d'emploi
- Proche aidant



2^{ème} enfant

Son nom :

Son prénom :

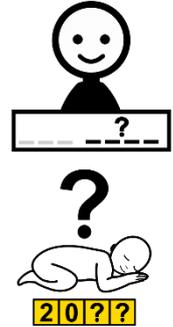
Sa date de naissance :

Son numéro de sécurité sociale :

Sa situation professionnelle :

- Salarié
Le nom de son employeur :

- En arrêt de travail
- En recherche d'emploi
- Proche aidant



3^{ème} enfant

Son nom :

Son prénom :

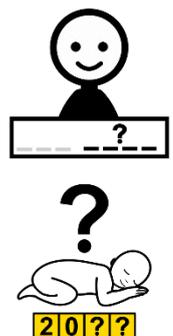
Sa date de naissance :

Son numéro de sécurité sociale :

Sa situation professionnelle :

- Salarié
Le nom de son employeur :

- En arrêt de travail
- En recherche d'emploi
- Proche aidant



4^{ème} enfant

Son nom :

Son prénom :

Sa date de naissance :

Son numéro de sécurité sociale :

Sa situation professionnelle :

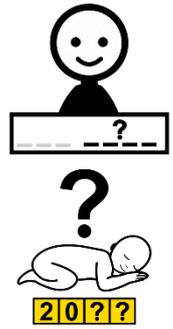
Salarié

Le nom de son employeur :

En arrêt de travail

En recherche d'emploi

Proche aidant



Les ressources de la famille des 3 derniers mois

1. Les revenus liés à une activité

Les salaires

La personne qui demande l'aide
a-t-elle perçu un salaire ?

- Oui
- Non

Son conjoint a-t-il perçu un salaire ?

- Oui
- Non

Ses enfants ont-ils perçu un salaire ?

- Oui
- Non

Si vous demandez une aide de moins de 150 euros,
vous devez indiquer en net,
la somme vos 3 derniers mois de salaire : euros.

Si vous demandez une aide de plus de 150 euros,
vous devez donner une copie de vos bulletins de salaire.

Les indemnités chômage

La personne qui demande l'aide
a-t-elle perçu une indemnité chômage ?

- Oui
- Non

Son conjoint a-t-il perçu une indemnité chômage ?

- Oui
- Non



Ses enfants ont-ils perçu une indemnité chômage ?

- Oui
- Non

Les indemnités journalières



La personne qui demande l'aide a-t-elle perçu une indemnité journalière ?

- Oui
- Non

Son conjoint a-t-il perçu une indemnité journalière ?

- Oui
- Non

Ses enfants ont-ils perçu une indemnité journalière ?

- Oui
- Non

Le complément de salaire versé par l'employeur ou par la prévoyance



La personne qui demande l'aide a-t-elle perçu un complément de salaire ?

- Oui
- Non

Son conjoint a-t-il perçu un complément de salaire ?

- Oui
- Non

Ses enfants ont-ils perçu un complément de salaire ?

- Oui
- Non

Si vous demandez une aide de moins de 150 euros,
vous devez indiquer en net,
la somme de vos 3 derniers versements : euros.

Si vous demandez une aide de plus de 150 euros,
vous devez donner une copie de votre avis de paiement.

Le revenu d'activité non salariée

La personne qui demande l'aide
a-t-elle perçu un revenu d'activité non salariée ?

Oui

Non

Son conjoint a-t-il perçu un revenu d'activité non salariée ?

Oui

Non

Ses enfants ont-ils perçu un revenu d'activité non salariée ?

Oui

Non

Si vous demandez une aide de moins de 150 euros,
vous devez indiquer en net,
la somme de vos 3 derniers mois
de votre chiffre d'affaires : euros.

2. Les pensions et les rentes

La pension d'invalidité

La personne qui demande l'aide
a-t-elle perçu une pension d'invalidité ?

Oui

Non



Son conjoint a-t-il perçu une pension d'invalidité ?

Oui

Non

Ses enfants ont-ils perçu une pension d'invalidité ?

Oui

Non

Le complément de prévoyance d'invalidité

La personne qui demande l'aide

a-t-elle perçu un complément de prévoyance d'invalidité ?

Oui

Non

Son conjoint a-t-il perçu un complément de prévoyance d'invalidité ?

Oui

Non

Ses enfants ont-ils perçu un complément de prévoyance d'invalidité ?

Oui

Non

Si vous demandez une aide de moins de 150 euros,

vous devez indiquer en net,

la somme de vos 3 derniers mois de versement : euros.

Si vous demandez une aide de plus de 150 euros,

vous devez donner le décompte ou l'attestation de paiement.

Les retraites principales

Une retraite principale est l'argent

que vous recevez quand vous arrêtez de travailler

à un certain âge.



La personne qui demande l'aide
a-t-elle perçu des retraites principales ?

Oui

Non

Son conjoint a-t-il perçu des retraites principales ?

Oui

Non

Ses enfants ont-ils perçu des retraites principales ?

Oui

Non

Si vous demandez une aide de moins de 150 euros,
vous devez indiquer en net,
la somme de vos 3 derniers mois de versements : euros.

Si vous demandez une aide de plus de 150 euros,
vous devez donner l'attestation de versement
ou les copies de vos relevés bancaires.

La pension de réversion

Une pension de réversion est une partie de la retraite
d'une personne décédée.



La personne qui demande l'aide
a-t-elle perçu une pension de réversion ?

Oui

Non

Son conjoint a-t-il perçu une pension de réversion ?

Oui

Non

Ses enfants ont-ils perçu une pension de réversion ?

Oui

Non

Si vous demandez une aide de moins de 150 euros,
vous devez indiquer en net,
la somme de vos 3 derniers mois de versements : euros.

Si vous demandez une aide de plus de 150 euros,
vous devez donner l'attestation de versement
ou les copies de vos relevés bancaires.

Les retraites complémentaires

La retraite complémentaire est de l'argent
que l'on reçoit en plus de la retraite principale.



La personne qui demande l'aide
a-t-elle perçu des retraites complémentaires ?

Oui

Non

Son conjoint a-t-il perçu des retraites complémentaires ?

Oui

Non

Ses enfants ont-ils perçu des retraites complémentaires ?

Oui

Non

Si vous demandez une aide de moins de 150 euros,
vous devez indiquer en net,
la somme de vos 3 derniers mois de versement : euros.

Si vous demandez une aide de plus de 150 euros,
vous devez donner l'attestation de versement
ou les copies de vos relevés bancaires.

La pension civile et militaire



La personne qui demande l'aide
a-t-elle perçu une pension civile et militaire ?

Oui

Non

Son conjoint a-t-il perçu une pension civile et militaire ?

Oui

Non

Ses enfants ont-ils perçu une pension civile et militaire ?

Oui

Non

Si vous demandez une aide de moins de 150 euros,
vous devez indiquer en net,
la somme de vos 3 derniers mois de versement : euros.

Si vous demandez une aide de plus de 150 euros,
vous devez donner l'attestation de versement.

La rente accident du travail ou la rente survivant



Le demandeur a-t-il perçu une rente accident du travail
ou une rente survivant ?

Oui

Non

Son conjoint a-t-il perçu une rente accident du travail
ou une rente survivant ?

Oui

Non

Ses enfants ont-ils perçu une rente accident du travail
ou une rente survivant ?

Oui

Non

Si vous demandez une aide de moins de 150 euros,
vous devez indiquer en net,
la somme de vos 3 derniers mois de versement : euros.

Si vous demandez une aide de plus de 150 euros,
vous devez donner l'attestation de versement.

3. Les prestations versées par la CAF

Quel que soit l'aide que vous avez reçu par la CAF,
vous devez donner l'attestation mensuelle de versement de la CAF
des 3 derniers mois.

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Le foyer qui demande l'aide
a-t-il perçu le RSA ?

- Oui
- Non



La prime d'activité

La personne qui demande l'aide
a-t-elle perçu la prime d'activité ?

- Oui
- Non

Son conjoint a-t-il perçu la prime d'activité ?

- Oui
- Non

Ses enfants ont-ils perçu la prime d'activité ?

- Oui
- Non



L'Allocation Adulte Handicapée (AAH)

La personne qui demande l'aide a-t-elle perçu l'AAH ?

Oui

Non

Son conjoint a-t-il perçu l'AAH ?

Oui

Non

Ses enfants ont-ils perçu l'AAH ?

Oui

Non



Les allocations familiales

Le foyer qui demande l'aide a-t-il perçu des allocations familiales ?

Oui

Non



L'Allocation Logement (AL) ou l'Aide Personnalisée au Logement (APL)

Le foyer qui demande l'aide a-t-il perçu l'AL ou l'APL ?

Oui

Non



4. Les revenus divers

Si vous touchez une pension alimentaire, vous devez donner une copie du jugement ou une attestation de versement.



Les pensions alimentaires perçues



La personne qui demande l'aide
a-t-elle perçu des pensions alimentaires ?

Oui

Non

Son conjoint a-t-il perçu des pensions alimentaires ?

Oui

Non

Ses enfants ont-ils perçu des pensions alimentaires ?

Oui

Non

Les pensions alimentaires versées



Si vous versez une pension alimentaire,
merci de donner un justificatif.

La personne qui demande l'aide
a-t-elle versée des pensions alimentaires ?

Oui

Non

Son conjoint a-t-il versé des pensions alimentaires ?

Oui

Non

Les revenus mobiliers

La personne qui demande l'aide
a-t-elle perçu des revenus mobiliers ?



Oui

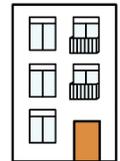
Non

Son conjoint a-t-il perçu des revenus mobiliers ?

- Oui
- Non

Les revenus fonciers

La personne qui demande l'aide a-t-elle perçu des revenus fonciers ?



- Oui
- Non

Son conjoint a-t-il perçu des revenus fonciers ?

- Oui
- Non

Les autres ressources

La personne qui demande l'aide a-t-elle perçu d'autres revenus ?



- Oui
Précisez quel est ce revenu ? :

- Non

Son ce conjoint a-t-il perçu d'autres ressources ?

- Oui
Précisez quel est ce revenu ? :

- Non

Ses enfants ont-ils perçu d'autres ressources ?

- Oui
Précisez quel est ce revenu ? :

- Non

Vous devez donner le justificatif des 3 derniers mois de versement.

5. Les charges des personnes qui vivent chez vous

Le loyer ou le crédit immobilier

Vous êtes :

- Locataire
- Propriétaire
- Hébergé



La mensualité de votre loyer
ou de votre crédit immobilier est de : euros.

Si vous avez des retards dans vos paiements,
indiquez le montant de vos retards : euros.

Vous devez donner les justificatifs de vos impayés.

Vous devez donner les pièces justificatives suivantes :

- Une quittance de loyer,
- Ou un tableau d'amortissement,
Un tableau d'amortissement est un document
qui montre comment on rembourse son crédit,
mois par mois ou année par année.
- Ou une attestation de la personne qui vous héberge.
Il est important de préciser le lien
que vous avez avec cette personne
et donner un justificatif de domicile.

L'eau

Vous payez tous les mois euros
pour votre consommation d'eau.



Si vous avez des retards dans vos paiements,
indiquez le montant de vos retards : euros.

Vous devez donner les justificatifs de vos impayés.

Le gaz

Vous payez tous les mois euros
pour votre consommation de gaz.

Si vous avez des retards dans vos paiements,
indiquez le montant de vos retards : euros.

Vous devez donner les justificatifs de vos impayés.



L'électricité

Vous payez tous les mois euros
pour votre consommation d'électricité.

Si vous avez des retards dans vos paiements,
indiquez le montant de vos retards : euros.

Vous devez donner les justificatifs de vos impayés.



L'assurance habitation et voiture

Vous payez tous les mois euros
pour votre assurance habitation et voiture.

Si vous avez des retards dans vos paiements,
indiquez le montant de vos retards : euros.

Vous devez donner les justificatifs de vos impayés.



Le téléphone et internet

Vous payez tous les mois euros
pour votre téléphone et internet.

Si vous avez des retards dans vos paiements,
indiquez le montant de vos retards : euros.

Vous devez donner les justificatifs de vos impayés.



La mutuelle

Vous payez tous les mois euros
pour votre complémentaire santé.



Si vous avez des retards dans vos paiements,
indiquez le montant de vos retards : euros.

Vous devez donner les justificatifs de vos impayés.

Les taxes habitation, foncière et les ordures ménagères

Vous payez tous les mois euros
pour les taxes.



Si vous avez des retards dans vos paiements,
indiquez le montant de vos retards : euros.

Vous devez donner les justificatifs de vos impayés.

La pension alimentaire versée

Vous payez tous les mois euros
pour la pension alimentaire versée.



Si vous avez des retards dans vos paiements,
indiquez le montant de vos retards : euros.

Vous devez donner les justificatifs de vos impayés.

Vous devez donner le justificatif de versement
ou le jugement de votre divorce.

Le dossier de surendettement

Un dossier de surendettement est une solution proposée
aux personnes en grande difficulté financière
pour les aider à gérer leurs dettes.

Il est fait par la Banque de France
après qu'une personne a déposé un dossier de surendettement.



Vous remboursez tous les mois : euros.

Votre dette est effacée.

Vous devez donner le plan de surendettement
qui précise la date de début et la date de fin.

Autre

.....

Vous payez tous les mois euros.

Si vous avez des retards dans vos paiements ,
indiquez le montant de vos retards :euros.

6. Les crédits voiture, à la consommation...



Vous devez remplir toutes les informations demandées.

Quel est le crédit que vous avez souscrit ? :.....

Quelle est la mensualité à payer ? :..... euros

Quelle est la date de début ? :.....

Quelle est la date de fin ? :.....

Quelles sont vos dettes ? :.....

Quel est le crédit que vous avez souscrit ? :.....

Quelle est la mensualité à payer ? :..... euros

Quelle est la date de début ? :.....

Quelle est la date de fin ? :.....

Quelles sont vos dettes ? :.....

Quel est le crédit que vous avez souscrit ? :.....

Quelle est la mensualité à payer ? :..... euros

Quelle est la date de début ? :

Quelle est la date de fin ? :

Quelles sont vos dettes ? :

L'organisme complémentaire

La personne qui demande l'aide a-t-elle une mutuelle ?

SOLICITUD	
APELLIDOS	_____
NOMBRE	_____
DIRECCION	_____
TELEFONO	_____
POBLACION	_____
MOTIVO	_____
Fecha y firma	

Oui

Non

Demande en cours

Complémentaire santé solidaire

Nom et adresse de la mutuelle :

.....

Si vous avez une mutuelle,
vous devez donner les justificatifs de prise en charge
ou de refus de prise en charge des frais de votre demande.

Les autres financeurs



Avez-vous fait une demande d'aide financière exceptionnelle à :

La MDPH

A l'AGEFIPH

Au fond social de votre mutuelle

A votre complémentaire retraite

Au CCAS

A une association...

Autre

Non

Cet organisme a-t-il accepté de vous donner une aide ?

- Oui
- Non

Vous devez donner une copie de la décision ou de refus.

Avis motivé



Souhaitez-vous nous transmettre d'autres informations ?

.....
.....
.....

Je soussigné,,
atteste sur l'honneur :

- Que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts
- Que les décisions de la commission ne peuvent pas être contestées.

Je certifie également ne bénéficier d'aucune autre ressource
que celles indiquées.

Fait à

Le

Signature du demandeur :

- J'autorise la CPAM des Flandres à donner mes coordonnées auprès des services du Département, si mon dossier peut me permettre d'avoir une aide financière supplémentaire.

La liste des pièces à donner

- Vos justificatifs des revenus des 3 derniers mois avant la demande de toutes les personnes qui vivent chez vous
- Votre avis d'imposition recto/verso et celui de chacun des membres du foyer.
- L'attestation de la CAF qui indique les prestations que vous avez perçues pour les 3 derniers mois
- Les justificatifs de votre loyer ou le tableau d'amortissement si vous avez un prêt immobilier.
Un tableau d'amortissement est un document qui montre comment on rembourse son crédit, mois par mois ou année par année.

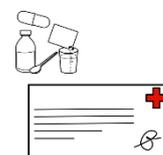


Pour une aide-ménagère ou le portage de repas, vous devez donner aussi :

Le bulletin d'hospitalisation, si votre demande est faite suite à votre sortie d'hôpital.



Vous devez donner une prescription médicale, si votre demande est liée à votre état de santé.



Dans tous les cas, vous devez indiquer :

- Le nombre d'heures par semaine souhaité
- Le nom de l'association choisie
- La date de début d'intervention souhaitée.

Pour les soins dentaires et d'orthodontie :

Vous devez donner :

- Le devis ou la facture
- La notification de participation de votre mutuelle.



Pour des appareils auditifs :

Vous devez donner :

- Une prescription médicale



- 2 devis de fournisseurs différents ou la facture
- La notification de participation de votre mutuelle



Pour les personnes non retraitées, vous devez donner le justificatif de participation ou le refus de la MDPH.

Pour l'optique :

Vous devez donner :

- Une prescription médicale
- 2 devis de fournisseurs différents ou la facture
- La notification de participation de votre mutuelle.



Pour le ticket modérateur :

Le ticket modérateur, c'est les frais qui restent à votre charge après remboursement de l'Assurance Maladie.

Si vous avez été hospitalisé, vous devez donner les factures ou les avis des sommes à payer détaillées.



Si vous avez besoin de soins, de médicaments ou de matériel médical, vous devez donner une prescription médicale.

Pour des prothèses capillaires :

Vous devez donner :

- La prescription
- Le devis ou la facture
- La notification de participation ou de refus de votre mutuelle.



Pour des frais d'hospitalisation :

Vous devez donner les avis de sommes à payer détaillés ou la facture de l'hôpital.



Pour une aide à la mutuelle :

Vous devez donner :

- L'échéancier de mutuelle en cours.
Si impayés, ajouter les justificatifs d'impayés.
- Ou 2 devis de mutuelles différentes
qui proposent les mêmes remboursements.



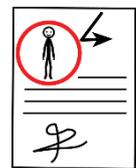
Pour la perte de revenus

Par exemple : pour maladie, accident de travail, invalidité :



Vous devez donner les documents
de vos indemnités journalières ou de prévoyance.

Vous devez dire si vos crédits en cours sont pris en charge
par une assurance pendant votre arrêt.



Pour des produits ou des actes non remboursables :

Vous devez donner :

- Une facture ou un devis
- Une prescription médicale.



Pour des frais d'obsèques :

Vous devez donner :

- Une facture ou un devis
- La notification de participation de la CAF.



Préparez les documents demandés
selon l'aide que vous souhaitez
et joignez les à votre demande pour faciliter son traitement.



Ce document a été rédigé et validé par l'atelier FALC de l'association des Papillons Blancs de Dunkerque, atelier détenteur de la Marque Qualité FALC.

